

CONSEIL D'ETAT

Arrêté publiant le décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Destitution des membres des autorités exécutives et judiciaires), du 2 septembre 2014

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de son président,

arrête:

Article unique L'acte législatif suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Destitution des membres des autorités exécutives et judiciaires), du 2 septembre 2014.

Neuchâtel, le 17 septembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 38, du 19 septembre 2014)